

# PAROISSE DE LARMOR-PLAGE

Place Notre Dame de Larmor-Plage 56260 Larmor- plage  
SITE : [Paroisses-ploemeur-larmorplage.fr](http://Paroisses-ploemeur-larmorplage.fr) - ☎ 02 97 65 51 81



**Demande d'utilisation de la salle Paroissiale :** [ndlarmor.materiel@orange.fr](mailto:ndlarmor.materiel@orange.fr)

Les demandes seront étudiées selon les disponibilités. La décision sera prise par le recteur ou son représentant. Responsable du planning : Mme SEVETTE ☎ 06 86 67 21 83

## 1. LE DEMANDEUR :

Date de la demande : \_\_\_\_\_ Organisme demandeur : *Formation, Associations, Mouvement*

Personne responsable : *nom et prénom*

Adresse postale :

Tél :

Courriel :

Je suis membre de la communauté de Paroisses Ploemeur Larmor-Plage :  *oui*  *non*

## Sollicite l'autorisation d'utiliser une salle paroissiale / WC :

➤ Le : \_\_\_\_\_ Heure de l'évènement De : H \_\_\_\_\_ à : H \_\_\_\_\_

➤ Indiquer le cadre de l'utilisation :

➤ Préciser : \_\_\_\_\_ Le nombre de personnes présentes :

Installation : *date/ horaire* :

Nettoyage : *date/ horaire* :

## 2. EN COCHANT LES POINTS SUIVANTS, LE DEMANDEUR S'ENGAGE A :

- Bénéficier d'une police d'assurance garantissant la responsabilité civile des biens confiés.et des occupants.
- Observer les règles de bonne tenue, bruit, musique d'intérieur mais pas extérieure, pas de tabac en intérieur....
- Ne faire, ni laisser faire aucun double des clés Signaler les dégâts éventuels.
- Ne pas utiliser les plaques chauffantes. Il est interdit d'introduire tout appareil de cuisson d'aliments.
- Remise en ordre, nettoyage de la salle et des locaux seront effectué en fin d'utilisation, avant la remise des clés.
- Les issues de secours et des extincteurs devront rester libre d'accès.

### Avant le retrait de la clé :

- **Une caution de 100 €** sera demandée et restituée après l'état des lieux.
- Un **Don minimum** indicatif pour la journée (*participation aux frais d'utilisation*) :  
De 50 € -1er mai au 30 septembre ou 70 € -1er octobre au 30 avril.
- **La réservation** devient effective sur réception de l'autorisation.

Les dons seront libellés à l'ordre : **Association Diocésaine Paroisse Notre Dame de Larmor- plage.**

### Le demandeur

Le :

à :

Signature :

### Autorisation

Le :

à :

Signature :

# Règlement d'utilisation de la salle paroissiale

**Demande d'utilisation de la salle Paroissiale :** [ndlarmor.materiel@orange.fr](mailto:ndlarmor.materiel@orange.fr)

Les demandes seront effectuées à l'accueil du presbytère ou par mail. Un imprimé sera à compléter. Les demandes seront étudiées selon les disponibilités. La décision sera prise par décision collégiale du GAP ou par le recteur.

Responsable du planning : Mme SEVETTE ☎ 06 86 67 21 83

**Règles prioritaires d'attribution des locaux :**

1. Catéchèse, réunion paroissiales et garderie dimanche matin : salle de jeux
2. Membre du GAP, Membres actif de la communauté de Paroisses : sur demande.
3. Paroissiens pour organiser un pot à l'issue d'un baptême, d'un mariage, ou d'obsèques
4. Association ou mouvement d'Eglise en fonction de son but.
5. Concert : avant et ou après la prestation précisée lors de la demande.
6. Les autres demandes ne pourront y accéder que pour une raison exceptionnelle

**Le secours catholique occupe la salle attenante tous les lundis et jeudis de 14 h à 17 h hors vacances scolaires**

**Tarif d'utilisation des salles :** *participation aux frais d'utilisation, (Conseil Economique)*

- **Pots après** Baptême, Mariage, Obsèques, Réunion diverses : 100 €
- **Concerts** : 50 € -1er mai au 30 septembre, 70 € -1er octobre au 30 avril
- **Pour** : les associations, mouvements d'église ou paroissiens une offrande pourra être demandée selon les circonstances.  
La réservation pour l'utilisation sera de 2 € par personnes.

**La salle paroissiale disponible se compose de :**

**La grande salle** : dispose de tables et de chaises pour 50 personnes

**L'office** qui n'est pas une cuisine et ne peut être utilisé pour les repas. il permet de stocker la vaisselle. Il dispose : d'un évier et 2 plaques électriques **non utilisables**, du nécessaire de nettoyage des locaux avec poubelles. Les poubelles du tri sélectif sont à l'extérieur. Un réfrigérateur disponible dans la grande salle.

**Les sanitaires, Le hall** d'entrée, **Le jardin** contigu à la salle.

**Le chauffage** électrique : mise en fonctionnement et arrêt après utilisation au tableau électrique (office)

**Le nettoyage de l'ensemble** des éléments utilisés doit être effectué après utilisation. La salle sera remise dans l'état initial.

**À la remise des clés** seront demandés :

1. **Un Don minimum indicatif tel que prévu plus haut.**
2. **Une caution de 100 €** restituée après l'état des lieux.
3. **Une police d'assurance** de responsabilité civile des biens confiés et des occupants.

Le GAP de NDL

Père Simon Baron Recteur  
paroisse Notre Dame de Larmor